



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Paris Ouest
La Défense**



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE PARIS OUEST LA DÉFENSE



2021

Le présent contrat, conclu entre :

L'État dans les Hauts-de-Seine,
représenté par Monsieur Laurent Hottiaux, Préfet des Hauts-de-Seine,
ci-après désigné « l'État »,
ayant son siège 167-177 avenue Frédéric et Irène Joliot Curie, 92000 Nanterre,

Et

L'Établissement Public Territorial Paris Ouest La Défense,
représenté par son Président, Monsieur Jacques Kossowski,
ci-après désigné « l'EPT Paris Ouest la Défense »,
ayant son siège sis 88, rue du 8 mai 1945 – 92 000 Nanterre,

Définit les objectifs et les opérations du contrat de relance et de transition écologique de l'EPT Paris Ouest La Défense, visant à favoriser le développement harmonisé et durable du territoire pour la période de 2021 à 2026.

PRÉAMBULE

Établissement public territorial regroupant onze communes des Hauts-de-Seine, soit plus de 560 000 habitants, l'EPT Paris Ouest La Défense est engagé dans une démarche volontariste de développement durable, responsable et solidaire. Depuis sa création, le projet du Territoire met la haute qualité de vie et l'innovation au cœur de l'action territoriale.

Tout au long de leur mandat, les maires de l'EPT Paris Ouest La Défense œuvrent ensemble à un projet commun respectant la singularité de chacune des 11 communes qui le composent, tout en assurant leur complémentarité.

Compte tenu de la crise sans précédent que la France traverse et des plans de relance qui ont été mis en place pour faire face à ces conséquences, l'EPT Paris Ouest La Défense travaille actuellement à une déclinaison de son projet territorial avec trois priorités :

1. Les mobilités douces, et notamment le vélo dont la crise sanitaire a montré tout l'intérêt. Le schéma directeur cyclable, prévoit 100 km de nouvelles pistes (et en reliant des tronçons existants, y compris avec des aménagements transitoires, il pourrait être créé un réseau de 70 km d'ici à 2 ans).

2. Le développement économique pour endiguer la crise qui frappe nos commerces de centre-ville, tout comme le quartier d'affaires de La Défense, moteur économique de notre territoire, de la Région mais aussi de la France.

La priorité de l'EPT Paris Ouest La Défense est de déployer rapidement un service digital pour aider les entreprises à sauvegarder leur trésorerie, se développer et promouvoir leur activité à distance. Un portage de l'immobilier commercial est également envisagé, tout comme un observatoire de l'immobilier d'entreprise.

3. La maîtrise de nos dépenses grâce à la mutualisation, à l'heure où la crise rend plus difficile la maîtrise de nos recettes.

Deux pistes se dessinent : des groupements de commandes et des groupements d'experts à partir des 15 000 collaborateurs en fonction dans nos communes.

Face à la crise sanitaire survenue en 2020, l'État a mis en place un plan de relance de 100 milliards d'euros, qui vise à contrer les dommages économiques et sociaux liés à cette crise et à conforter l'évolution vers une économie plus écologique, plus compétitive et plus solidaire.

Une attention particulière sera ainsi accordée au quartier d'affaires de La Défense. Cet espace urbain d'activités pourrait être remis en question du fait de la crise sanitaire et économique et de son impact sur le marché de bureau francilien. Les grands projets de tours faisant suite au plan de relance de La Défense (2007-2009), sont aujourd'hui pour la plupart terminés ou en cours de commercialisation, provoquant de ce fait un surcroît de vacance des bureaux lié à l'absorption de ces nouvelles surfaces mises sur le marché. De plus, les modes de travail ont beaucoup évolué avec le télétravail ou le coworking, qui les rendent plus nomades et qui ont pour conséquence directe l'obsolescence d'une partie du parc tertiaire. Ces constats amènent à réinterroger le modèle de quartier d'affaires sur le territoire de La Défense Seine Arche et renforcer la collaboration de l'État et des collectivités territoriales directement intéressées.

Plus globalement, l'État a souhaité faire de la territorialisation du plan France Relance l'un des facteurs de sa réussite, garantissant, à travers la contractualisation notamment, l'efficacité et la rapidité d'engagement des crédits.

Les actions retenues dans le cadre du CRTE concourent en effet à l'atteinte des objectifs nationaux

en matière de stratégie bas-carbone, de biodiversité, d'adaptation au changement climatique et de préservation des ressources naturelles à travers notamment la lutte contre l'artificialisation des sols, le développement des nouvelles pratiques agricoles, aux circuits et à l'économie circulaire, les mobilités douces, la rénovation énergétique des bâtiments et la promotion des énergies renouvelables.

L'objectif de ce CRTE est donc d'accompagner des actions qui contribuent au projet de territoire de l'EPT Paris Ouest La Défense, au sein duquel la transition écologique constitue une ambition globale.

Le présent contrat entre l'État et Paris Ouest La Défense met en place un partenariat technique et financier visant à poursuivre des objectifs clairs pour la relance de Paris Ouest La Défense sur les années 2021-2022 et, à plus long terme, pour l'accompagnement du projet de territoire sur le mandat 2020-2026. Il constitue un outil essentiel permettant de décliner de manière ciblée les objectifs des politiques territorialisées de l'État, en lien avec les besoins du Territoire, et ainsi d'accélérer leur concrétisation pour les habitants. (En particulier, les actions du plan climat de Paris Ouest La Défense contribueront directement à l'atteinte des objectifs fixés par la Loi Energie Climat de 2019, et notamment l'enjeu de neutralité carbone à horizon 2050).

PARTIE 1 Actions partagées ou mutualisées

Axe 1 : Développement économique (« compétitivité »)

1/ Poursuivre le soutien aux acteurs économiques en difficulté et renforcer l'accompagnement des entreprises sur le territoire dans le respect du principe de subsidiarité avec la région et l'Etat

1.1 Actions engagées

L'Etat et l'EPT Paris Ouest La Défense ont souhaité mettre en œuvre des mesures de soutien d'urgence exceptionnelles afin de préserver le tissu économique.

Abondement de l'EPT Paris Ouest La Défense de 1 026 720 K€ en 2020 et 685 K€ en 2021 pour le fonds de résilience

255 entreprises sur les deux années ont bénéficié du fonds de résilience sur le territoire de Paris Ouest La Défense.

4 228 300 d'euros ont été attribués (contributions Région, Banque des territoires, Métropole du Grand Paris, EPT Paris Ouest La Défense). De son côté, l'Etat a mis en œuvre des moyens considérables à travers le fonds de solidarité EPT Paris Ouest La Défense ce qui a représenté plus de 140,2 M€ sur l'exercice 2020 au bénéfice de 18 632 entreprises du territoire.

Cette mesure se prolonge au cours de l'année 2021 pour permettre d'assurer un soutien de trésorerie important.

Participation au dispositif PME LIVE (dispositif d'écoute des entreprises) pour détecter et pallier les freins à la reprise économique avec la CCI des Hauts de Seine

L'EPT Paris Ouest La Défense a créé un dispositif d'écoute des entreprises, avec les trois autres établissements publics territoriaux (EPT) des Hauts-de-Seine, les organismes consulaires, la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) et le Medef du département.

Baptisé PME Live, ce dispositif est allé à la rencontre des PME pour identifier leurs éventuels freins à la reprise et les accompagnements nécessaires.

Près de 400 entreprises y ont participé.

L'Etat s'engage à coordonner les actions en faveur d'une meilleure sensibilisation, promotion des dispositifs d'aide et d'accompagnement avec les acteurs du territoire comme la CCI (via le Centre d'information sur la prévention des difficultés des entreprises), le tribunal de Commerce, l'association APESA92, la Fédération bancaire et les services de l'Etat.

Création d'un accompagnement en matière d'aides au numérique et aux initiatives des entreprises (répertoriant tous les dispositifs de soutien accessibles aux entreprises)

L'EPT Paris Ouest La Défense a mis en ligne pendant le confinement un guide numérique accessible via son site Internet qui recense toutes les solutions financières et les initiatives d'entraide des collectivités, de l'Etat et de tout autre partenaire. Les villes ont quant à elles mis en place des numéros d'urgence ou ont diffusé des newsletters pour venir compléter ce dispositif.

Ce guide numérique a confirmé l'intérêt de ce type de service qui capitalise l'information en un seul endroit. C'est pourquoi, un service d'accès aux financements a été développé dans le cadre de la plateforme digitale collaborative du Catalyseur de l'innovation et de l'entrepreneuriat.

L'Etat a instauré différents dispositifs complémentaires :

- une aide aux TPE, sous forme de chèque numérique « France Num » de 500 euros, qui s'inscrit dans le cadre du plan de soutien à la numérisation des commerçants, artisans, professionnels de l'hôtellerie, de la restauration et professionnels libéraux pour toute dépense réalisée jusqu'au 30 juin 2021 ;

- le guichet industriel du futur ayant permis d'identifier des projets de digitalisation et numérisation des chaînes de production, réactivé en mai dernier.

En outre, l'Etat a mené une action de communication à destination de la filière numérique et a diffusé l'ensemble des aides disponibles en faveur du numérique.

1.2 Actions engagées non finalisées

Appui à la digitalisation du service de commerce par la création d'une plateforme de marketing digital et d'achat local

Pour soutenir l'activité et les emplois des commerces, des artisans et des services de proximité fortement impactés, un pilote de plateforme de marketing digital et d'achat local va se mettre en place en juillet 2021 avec 5 villes du territoire qui représentent 66 % des habitants.

A partir d'un pilote initié par la ville de Rueil-Malmaison, et en coordination avec les autres dispositifs développés par les villes, l'objectif est de mettre en place une plateforme mutualisée à l'échelle du territoire afin de promouvoir les commerçants et les artisans et de les accompagner dans l'utilisation de l'outil.

Pour les villes qui ont déjà mis en place une plateforme pour leurs commerces, elle permettra de les intégrer afin que toutes les villes participantes puissent bénéficier de cette attractivité

En complément, et afin de soutenir les services publics locaux, l'Etat a mis à disposition des collectivités des appels à projets numériques territoriaux.

En fonction de l'enveloppe disponible, les dépenses éligibles peuvent être prises en charge jusqu'à 100 % et ce jusqu'au 9 juillet 2021 :

- appel à projets numérique – volet territorial « Guichets territoriaux »

L'appel à projet vise à accompagner les collectivités dans le financement de leurs projets numériques. La priorité accordée aux projets a n effet sur la vie quotidienne des citoyens et sur leurs rapports avec l'administration locale.

Le financement permet l'accompagnement par un expert pour définir et mettre en œuvre des projets, permettre la formation au numérique pour les agents et le financement d'un projet en lien avec les usagers.

2/ Soutenir l'animation économique locale

2.1 Actions engagées

Proches de ses entrepreneurs, l'EPT Paris Ouest La Défense et ses 11 communes ont renforcé leurs dispositifs pour soutenir l'animation économique locale en lien avec les opérateurs du Programme Entrepreneur # leader et plus particulièrement la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hauts-de-Seine.

Accompagner les entreprises au long de leur création et de leur développement et soutenir les initiatives locales

Piloté par la Région Ile-de-France, en partenariat avec Paris Ouest La Défense, le programme entrepreneur # leader met en place un consortium d'opérateurs afin que chacun puisse répondre aux attentes des entreprises, dans le cadre d'un parcours d'accompagnement pour les soutenir jusqu'à leurs trois ans d'existence :

- **Coups de Pouce**

Cette initiative des villes de Rueil-Malmaison et Nanterre, accueille, oriente et accompagne les créateurs d'entreprises souhaitant s'installer sur le territoire. Créé par la ville de Courbevoie, le Guichet unique de l'entrepreneuriat accompagne gratuitement les entrepreneurs à chaque étape de leur projet sur les plans juridique, comptable, managérial ou RH.

- **Femmes qui bougent**

Réseau né à l'initiative de la ville de Vaucresson, « Femmes qui bougent » rassemble plus de 800 créatrices d'entreprises ou porteuses de projet. Leurs échanges se sont poursuivis tout au long de l'année.

L'Etat, via des moyens de financement, contribue à l'accompagnement des entrepreneurs tant pour la création que pour la reprise d'activités.

Ainsi, via BPI France, l'Etat propose un panel de moyens financiers comprenant :

- **Cap'Jeunes** : un accompagnement renforcé et une prime de démarrage de 2 000 €,
- **« Je deviens Entrepreneur »**, un programme proposé par l'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie) comprenant des ateliers collectifs, microcrédit et prêt d'honneur à 0 %,
- **Les prêts d'honneurs** pouvant soutenir la création et la reprise d'entreprises pouvant aller jusqu'à 50 000 €.

Participation à Made In92 : concours pour les jeunes entreprises piloté par la CCI des Hauts-de-Seine

Made In 92 est un concours pour les jeunes entreprises, piloté par la CCI des Hauts-de-Seine, en partenariat avec l'EPT Paris Ouest La Défense et le Catalyseur de l'innovation et de l'entrepreneuriat. 408 candidatures ont été reçues pour l'édition 2020. 8 jeunes structures ont été récompensées, dont 3 start-up du territoire. Elles ont chacune reçu une dotation de 5 000 euros.

2.2 Actions engagées non finalisées

Création du SummerInvest en partenariat avec la CCI des Hauts-de-Seine : évènement majeur qui met en relation des investisseurs publics et privés avec des entreprises par des rendez-vous qualifiés (3ème édition : septembre 2021)

Lancée par la CCI des Hauts-de-Seine, en partenariat avec le Catalyseur de l'innovation et de l'entrepreneuriat du Territoire, la 2ème édition du Summer Invest a permis à de nombreux entrepreneurs de rentrer en contact avec des investisseurs, malgré la crise, le 19 septembre 2020. Plus de 450 rendez-vous qualifiés s'y sont tenus avec plus de 50 investisseurs publics et privés.

2.3 Engagements réciproques

L'EPT Paris Ouest La Défense s'engage avec les 11 villes du territoire à réorienter les porteurs de projet et les jeunes entreprises vers les bons experts en accompagnement et en financement, à développer des dispositifs en complémentarité de ceux existants ou de mettre en œuvre des dispositifs pour contribuer à la lisibilité et diffuser à un plus large public les services des acteurs du territoire comme la plateforme collaborative des services numériques du Catalyseur.

3/ Soutenir l'implantation durable des entreprises

3.1 Actions engagées et prochainement clôturées

Gestion de l'équipement PEP'IT (pépinière d'entreprises)

Initié par les villes de Nanterre, Rueil-Malmaison et Suresnes, avec l'aide de l'EPT Paris Ouest La Défense, cet équipement offre des espaces de bureaux, d'ateliers et des services à tarifs préférentiels pour les entreprises de moins de 5 ans.

Avec 35 sociétés hébergées et 157 salariés, son taux d'occupation dépassait les 84 % au 31 octobre 2020. La pépinière et hôtel d'entreprises fermera ses portes le 25 juin 2022, le bail arrivant à terme à cette date.

3.2 Actions engagées non finalisées

Un projet est en cours d'étude, relatif à l'implantation d'un nouvel équipement associé à un nouveau modèle économique. Celui-ci concentrera des activités d'accompagnement des entreprises sous tous les volets (entrepreneuriat, RH, emploi, formation) et des espaces de travail adaptés aux stades de développement des entrepreneurs, des TPE et PME du territoire (Hub de l'entrepreneuriat).

Mise en place de l'observatoire de l'immobilier d'entreprises : bourse des locaux, module d'implantation des entreprises, définition d'indicateurs communs pour observer les tendances des surfaces immobilières sur le territoire.

Le pilote réalisé au sein du Catalyseur de l'innovation et de l'entrepreneuriat a permis d'expérimenter pendant plus d'un an un nouveau modèle d'immobilier transitoire intervenant aux interstices de l'offre territoriale.

Cette réflexion doit s'inscrire plus globalement dans le cadre d'un observatoire de l'immobilier associé à l'observatoire fiscal qui a été mis en place par le territoire Paris Ouest la Défense en septembre 2020.

Il s'appuie sur deux outils qui sont en cours de déploiement sur le territoire auprès de 10 villes engagées. Il s'agit d'une bourse des locaux et d'un module d'implantation des entreprises qui vont permettre d'acquérir des données sur les offres et les demandes d'implantation et d'améliorer la connaissance des entreprises, toutes tailles confondues, du territoire.

3.3 Engagements réciproques

L'EPT Paris Ouest La Défense s'engage à initier des dispositifs partagés pour permettre d'être plus efficace dans l'offre de services d'implantation des entreprises et dans la cohérence de leurs parcours immobiliers en les adaptant à leurs cycles de développement.

Il s'engage avec les acteurs publics et privés du territoire à mettre en place un dispositif de prospective sur les questions d'immobilier d'entreprises afin d'obtenir une analyse partagée des tendances.

4/ Agir avec les acteurs de la recherche du territoire

4.1 Actions engagées

Elaboration de conventions cadres avec les acteurs de la recherche pour la réponse commune à des appels à projets.

Initiés par les villes de Rueil-Malmaison, Nanterre et Suresnes en 2015, les partenariats avec des acteurs majeurs de la recherche ou de l'enseignement se sont multipliés depuis. Tous s'inscrivent

dans des conventions-cadres et concernent essentiellement trois domaines : l'entrepreneuriat étudiant, la transition énergétique et écologique, ainsi que la transition numérique.

L'Etat, par l'intermédiaire de BPI France, s'engage à promouvoir des actions sur le partenariat en matière de recherche et a proposé un dispositif de soutien ayant pour vocation de sélectionner des projets de recherche et développement structurants pour la compétitivité.

Dans le cadre du 4ème programme d'investissement d'avenir (PIA), figurent des appels à projets et appels à manifestation d'intérêt permettant le financement par l'Etat d'activités de recherche et développement, dans les domaines stratégiques et innovants.

Le territoire lauréat du programme « Vélo au quotidien » de la Région Ile-de-France avec IFPEN

Ce programme en 2 ans, piloté par l'EPT Paris Ouest La Défense et l'IFP énergies nouvelles (IFPEN), avec l'aide de 3 start-ups, a pour but de convertir la mobilité des franciliens vers le vélo.

Dans le cadre des appels à projets, l'Etat via l'Ademe, ouvre une enveloppe de 25 millions d'euros sur la période 2021 – 2024 pour accompagner 400 territoires et couvrir petit à petit la France entière de politiques cyclables locales.

En outre, les fonds mobilités actives seront disponibles jusqu'en septembre 2021 permettant à l'EPT de déposer son(ses) projet(s).

L'appel à projets « AVELO2 » promeut le vélo dans les territoires, par l'accompagnement à la définition, l'expérimentation et l'animation de politiques cyclables, selon l'un des 4 axes suivants :

- axe 1 : la construction d'une stratégie de développement d'aménagements cyclables via le financement d'études ;
- axe 2 : l'émergence de services vélos et la mise en œuvre de services innovants ;
- axe 3 : l'animation et la promotion de politiques cyclables intégrées ;
- axe 4 : l'ingénierie territoriale pour mettre en œuvre une politique cyclable intégrée à l'échelle du territoire.

Le territoire, membre fondateur de la Chaire de « la Défense en perspectives », avec la fondation de l'Université Paris Nanterre

Les transformations de l'immobilier d'entreprise sont enclenchées depuis plusieurs années pour adapter l'offre aux nouveaux modes de travail. Elles se sont accélérées avec la crise sanitaire et économique. En témoigne la pratique du télétravail.

Ces questions sont au cœur du quartier d'affaires de La Défense mais ont un impact indéniable sur les villes en périphérie de la Défense.

Cette chaire est pilotée par la fondation de l'Université Paris Nanterre, par des grands groupes (BNP PARIBAS CARDIF, EDF, ELIOR) et par des institutions (AUDE, CCI, Paris La Défense).

Elle permet actuellement à un ensemble de chercheurs de travailler sur les sujets suivants : les quartiers d'affaires à l'échelle internationale ; les chantiers et la logistique de La Défense ; les temporalités multiples de La Défense ; les actions RSE et l'attractivité du territoire La Défense dans la presse française et britannique ainsi que sur Twitter ; les évolutions récentes, l'avenir du travail et de l'emploi.

Autant de travaux dont l'orientation tient compte de la crise. 4 autres études sont en attente, qui portent sur : 1° les usages de La Défense, 2° l'attachement au quartier de La Défense, 3° le télétravail, le flexoffice et le coworking, et 4° les représentations, l'anticipation, le sens du travail, les parcours et les mobilités.

Adhésion au pôle de compétitivité Systematic

Parce que les enjeux du numérique sont prégnants et impactent de manière transverse les principales

compétences du territoire (transports, développement durable, développement économique), l'EPT Paris Ouest La Défense a rejoint le pôle de compétitivité Systematic en décembre 2020.

Celui-ci fédère plus de 900 acteurs privés et publics de la région dans le domaine du numérique et vient compléter l'offre des acteurs du territoire avec lesquels l'EPT Paris Ouest La Défense a déjà des conventions-cadres.

4.2 Actions engagées non finalisées

Le territoire lauréat du programme Territoire d'Innovation avec le consortium « Habiter au futur, construire le futur »

En 2019, la Région et ses 120 partenaires, dont Paris Ouest La Défense, ont été lauréats de l'appel à projets « Territoires d'innovation de Grande Ambition » (TIGA).

Depuis janvier 2020, pour mettre en œuvre leur programme, a été créée une association baptisée « Construire au futur, Habiter le futur ». Porté par la Région, ce programme mobilisera 310 millions d'euros pour accompagner la transition numérique et écologique de la filière habitat-construction en Île-de-France.

La première phase se déroulera sur une durée de trois ans et consiste à cartographier les flux de déplacements domicile-travail des usagers du territoire en utilisant l'intelligence artificielle pour comprendre les enjeux d'accessibilités des tiers-lieux du territoire, qu'ils soient portés par des villes, des entreprises ou des acteurs académiques. L'objectif est de les articuler entre eux, notamment en termes d'horaires et de mobilités associées.

Il fera l'objet d'un contrat de recherche et développement mis en œuvre par l'IFPEN et sera en lien avec les acteurs qui portent ce type d'initiatives, qu'ils soient publics ou privés.

Le programme est connexe à un projet porté par l'Université Paris Nanterre qui travaillera plus particulièrement sur la plasticité des lieux. L'objectif est d'étudier les opportunités d'accès à certains équipements de l'Université, par des utilisateurs autres que des étudiants, en amplifiant les horaires d'ouverture afin d'envisager de nouveaux modèles économiques et permettre ainsi de mettre en pratique des solutions innovantes de sécurisation des lieux.

4.3 Engagements réciproques

L'EPT Paris Ouest La Défense s'engage à développer des pilotes innovants répliquables avec les acteurs de la recherche du territoire et à répondre à des appels à projet en commun lorsque les enjeux sont en correspondance avec ceux du projet de territoire validé par les élus.

L'Etat s'engage, par le biais notamment de l'ADEME et de BPI France, à stimuler l'innovation, la recherche et le développement, en mobilisant des aides financières par des appels à projets et appels à manifestations d'intérêt.

5/ Agir avec l'écosystème d'innovation

5.1 Actions engagées

Pilotage du catalyseur de l'innovation et de l'entrepreneuriat entre acteurs publics et privés pour connecter, faciliter et diffuser

Lancé le 18 avril 2019, la volonté du Catalyseur de l'innovation et de l'entrepreneuriat est de créer de la valeur par l'innovation collaborative et par l'interconnexion d'acteurs publics et privés.

Il permet d'initier des réflexions, des collaborations, le développement de services innovants et

leur prototypage, en vue d'une diffusion grâce aux expertises des acteurs du territoire.

Afin de faire évoluer ses services dans un contexte de crise économique et de faciliter l'accès des entreprises aux dispositifs de financements, la plateforme a développé une fonctionnalité pour permettre la recherche efficace de financements adaptés aux besoins des entreprises et à leur stade de développement.

D'autres services sont en cours de développement ou d'interconnexion avec des services existants, comme les smartservices de la Région, le programme Innover la ville de la Métropole du Grand Paris, les services numériques de la CCI « CCIbuilder » ou un nouveau programme d'intermédiation des compétences avec des grands groupes du territoire tels qu'EDF.

En matière d'innovation, le programme « i-démo », porté par l'Etat, vise des retombées économiques et technologiques directes sous forme de nouveaux produits, services et technologies, des retombées environnementales et sociales et des retombées indirectes en termes de structuration durable de filières. Ces retombées concernent toutes les entreprises partenaires et, en particulier, les PME.

Le financement accordé dans le cadre de cet appel à projets « i-Démo » peut constituer une source de financement complémentaire potentielle pour des projets s'inscrivant dans des appels à projets européens. L'aide apportée est constituée, d'une part, de subvention et, d'autre part, remboursable. (date de clôture le 1er mars 2022 à 12 heures)

Création du lieu-totem du Catalyseur de l'innovation et de l'entrepreneuriat : Base 11

Le réseau d'acteurs publics et privés du Catalyseur de l'innovation et de l'entrepreneuriat s'incarne dans un lieu totem, la Base 11, base des 11 villes du territoire.

L'enjeu du Catalyseur de l'innovation est de diffuser ses pratiques et ses méthodes de travail en innervant l'ensemble du territoire. C'est pourquoi, le modèle de Base 11 sera dupliqué sur plusieurs villes du territoire qui se sont engagées dans une démarche de déploiement d'animation d'écosystèmes locaux thématiques, mettant en avant les atouts de la ville au bénéfice du territoire.

6/ Rendre plus efficace l'attractivité du Territoire

6.1 Action à engager

Elaboration d'un schéma directeur des filières à impact (mise en valeur des leviers et atouts du territoire en matière de développement économique et d'innovation)

L'ensemble des résultats des actions et des projets engagés ont mis en évidence l'intérêt de construire un schéma directeur des filières à impact, dont le lancement s'effectuera en septembre 2021.

Il aura pour objectifs de mettre en avant les atouts et les leviers du territoire en matière de développement économique et d'innovation, en mettant en perspective des pôles d'attractivité économique, par une approche de complémentarité des filières à l'échelle des villes.

Il mettra en avant l'écosystème de l'entrepreneuriat et de l'innovation du territoire, tant public que privé, et les dispositifs et les lieux opérationnels pour soutenir les entreprises dans ces domaines autour de projets structurants.

Dans le cadre du programme d'investissement d'avenir, l'Etat s'engage à soutenir les projets retenus dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Plateformes numériques et mutualisation de données pour les filières » visant à renforcer la compétitivité des filières stratégiques françaises par l'innovation, en particulier en soutenant la mise en place de plateformes numériques.

Création de l'École Européenne

En avril 2019, à Athènes, le Conseil supérieur des écoles européennes a voté à l'unanimité en faveur du dossier de conformité de l'école européenne de Paris La Défense, présenté par l'Éducation nationale, la Région Ile-de-France, le Département des Hauts-de-Seine et la Ville de Courbevoie. L'engagement de la France devant le Conseil supérieur est de construire au plus vite un lieu d'accueil unique et adapté pour cet établissement exceptionnel qui accueillera 1.200 élèves.

Le site retenu pour ce projet se trouve au sein du quartier Diderot-Audran à Courbevoie et accueille aujourd'hui le collège des Renardières, l'école primaire André Malraux ainsi qu'un gymnase. L'opération d'ensemble consiste à reconstruire, sur place ou à proximité immédiate, un groupe scolaire, un gymnase et un collège pour y permettre également la construction de locaux dédiés à l'école européenne. Le montant prévisionnel de l'opération est aujourd'hui estimé à environ 126 M€, toutes dépenses confondues (hors foncier et hors constructions privées), dont 60 M€ pour la seule construction de l'école européenne.

6.2 Cas particulier du quartier d'affaires de La Défense

En termes d'attractivité, le quartier d'affaires de La Défense se positionne au premier rang des quartiers d'affaires européens post-Brexit et au 4^e rang des quartiers d'affaires mondiaux, derrière La City à Londres, Midtown à New York et Marunouchi à Tokyo . Cette bonne performance de La Défense s'explique en partie par les bénéfices qu'elle tire de son environnement métropolitain, à la fois en termes de rayonnement économique, avec une forte concentration des sièges internationaux, mais également en termes d'innovation avec un niveau élevé de l'investissement en R&D des entreprises (3,6 % du PIB métropolitain). De plus, La Défense bénéficie d'un bon accès aux talents avec une population francilienne présentant un haut niveau de qualification, avec des infrastructures de transports performantes interconnectées et un parc immobilier conséquent.

Cette attractivité du quartier d'affaires n'est aujourd'hui pas remise en cause dans ses fondamentaux malgré les variations conjoncturelles actuelles. La concentration spatiale des activités tertiaires ne va pas disparaître en raison des bénéfices qu'elle engendre : partage des risques et des aménités productives, interactions sociales, diffusion et accumulation de savoirs. De plus, le quartier n'a cessé d'évoluer et ce malgré les crises. Les friches industrielles et les bidonvilles ont été remplacés par des tours emblématiques de 1^{ère}, 2^e puis 3^e générations, ainsi que par des objets architecturaux majeurs, tels que le CNIT, la Grande Arche ou encore le projet des 4 Temps après la crise économique de 1973, pendant laquelle aucune vente de bureaux n'avait été effectuée pendant quatre ans.

Pour rester attractive face à ses concurrents, La Défense - Seine Arche va devoir néanmoins évoluer en s'adaptant aux nouveaux enjeux afin de convaincre les entreprises de s'y installer, aux employés de se rendre sur leur lieu de travail et aux populations d'y vivre. À l'époque de sa construction, le quartier a développé un urbanisme moderne influencé par des logiques de sectorisation qui ont créé un quartier fortement spécialisé et plutôt monofonctionnel. Il se caractérise par un manque de fréquentation en dehors des horaires de travail, une faible urbanité, d'importants mouvements pendulaires à l'échelle de la métropole, et aujourd'hui un taux de vacance qui s'accroît.

Le modèle de La Défense doit donc évoluer en tenant compte des enseignements de la crise du Covid et en engageant une réelle transition énergétique pour éviter un essoufflement de son modèle et conserver sa quatrième place mondiale.

Dans ce cadre, l'État et l'EPT Paris Ouest La Défense, en lien avec l'établissement public Paris La Défense, collaboreront étroitement afin de faire du territoire d'opérations d'intérêt national (OIN) de La Défense et Seine Arche un territoire résilient et durable. Ils travailleront étroitement ensemble sur les questions d'implantation de bureaux, l'intégration des enjeux de la transition énergétique dans le bâti, la « réinvention du quartier sur le quartier », le développement d'un hub

majeur de mobilités dont le développement des transports doux, la reconnexion du quartier à son territoire à travers une nouvelle mixité fonctionnelle et sectorielle ; le tout au profit d'une plus grande qualité de vie personnelle et professionnelle.

6.3 Engagements réciproques

L'EPT Paris Ouest La Défense s'engage à partager les résultats du schéma directeur des filières à impact qui sera lancé en septembre 2021 afin de mieux adapter les dispositifs existants avec l'écosystème local.

L'Etat apporte son appui à cette démarche, par des actions de communication aux filières sur les aides de l'Etat et de ses opérateurs en vigueur.

Axe 2 : Cohésion sociale

1/ Lutte contre l'habitat indigne

1.1 Actions engagées

Renforcement de l'Outil de Veille et d'Observation des Copropriétés Fragiles (VOC)

La Ville de Nanterre et l'EPT Paris Ouest La Défense se sont engagés, avec l'appui de la Métropole du Grand Paris à renforcer, un outil de Veille et d'Observation des Copropriétés fragiles (VOC), visant à anticiper tout risque de déqualification. La mise en œuvre de ce dispositif fait l'objet d'une convention entre la MGP, POLD et la Ville de Nanterre.

Cette action permet de repérer les copropriétés montrant les principaux signes de fragilités, et de lancer des diagnostics multicritères. La VOC est réalisée en régie. Cette mission a pour objectifs :

- d'améliorer la connaissance des copropriétés sur la Ville,
- d'observer l'évolution de la situation des copropriétés dans le temps,
- de détecter en amont leur fragilisation.

Les copropriétés dont la dégradation est plus sensible sont accompagnées ensuite par le Programme Opérationnel Préventif d'Amélioration des Copropriétés (POPAC).

Poursuite des travaux engagés dans le cadre du Programme Opérationnel Préventif d'Amélioration des Copropriétés (POPAC)

Les travaux engagés dans le cadre du Programme Opérationnel Préventif d'Amélioration des Copropriétés (POPAC), qui se termine en 2022, ont pour objectif :

- de prolonger l'accompagnement des copropriétés fortement dégradées déjà suivies par le dispositif ;
- d'étendre cette expertise à de nouvelles copropriétés souhaitant s'engager dans des démarches de rénovation énergétique.

1.2 Engagements réciproques:

L'EPT Paris Ouest La Défense s'engage à maintenir et renforcer les missions de la Veille et Observation des Copropriétés (VOC) ainsi que le POPAC.

Il s'engage à soutenir le Fond d'investissement de l'habitat (FIH) avec des subventions à attribuer à des ménages à faibles ressources dans le but d'améliorer les conditions de vie et la performance énergétique des bâtiments.

L'Etat apporte sa collaboration à l'EPT dans sa démarche d'identification des aides financières à la rénovation et à la réhabilitation des équipements.

Rénovation et réhabilitation des équipements publics en Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville (QPV)

Dans le cadre du projet NPNRU du quartier du Parc Sud (Nanterre), en cours de labellisation cité éducative nationale, la restructuration du groupe scolaire Decour sera financée par l'ANRU à hauteur de 10%. Occupant actuellement une emprise foncière d'environ 17000 m², le groupe scolaire Decour sera restructuré sur la partie nord de l'îlot sur 9 020m². Il est prévu :

- La reconstruction de la nouvelle école maternelle le long de la rue des Rosiers et de la voie nouvelle Decour-Rosiers, puis la reconstruction du réfectoire entre les deux bâtiments, avec

l'objectif « bâtiment à énergie positive » ;

- La démolition de l'actuelle maternelle et du réfectoire, permettant de libérer la parcelle du collège intercommunal Nanterre- Puteaux de 600 collégiens (7 250m²) programmé pour la rentrée 2028;
- La réhabilitation du bâtiment élémentaire qui, bien que présentant des qualités architecturales, nécessite une réhabilitation thermique et une réorganisation interne, avec l'objectif BBC rénovation (-40%).

Plan de financement :

- Coût des travaux : 18 500 000 € HT (valeur juin 2020) soit 22 200 000 € TTC, en ce compris les travaux de désamiantage, de démolition, de mise en état du terrain dédié à la construction du collège, les travaux d'aménagement des cours de récréation du groupe scolaire, la création des espaces verts et la mise en place des clôtures, les frais de la location des bâtiments provisoires pendant le chantier de la réhabilitation de l'école élémentaire, le déroulement de cette 2eme phase étant prévu, à ce stade des études, en site occupé.
- Subvention ANRU : 1 817 312,14€ représentant au maximum 10 % du montant des travaux HT, seul financement obtenu à ce jour.

L'extension de l'école Wallon, bien que située dans le quartier du Chemin de l'Ile à Nanterre, ne fait pas partie du projet de renouvellement urbain. Le coût des opérations, encore en phase d'étude, est estimé à environ 3M€. Elles consistent en l'extension de l'école Wallon :

- Maternelle : +5 classes ;
- Élémentaire : +5 classes et déplacement du préau).

Une forte demande des habitants pour mener la réhabilitation des bâtiments existants est également à l'étude.

A noter que dans le cadre du projet de renouvellement urbain , un plateau partagé va être aménagé devant l'école, le parvis va donc être refait et les circulations pacifiées.

2/ Soutenir la transformation numérique du Territoire

2.1 Actions engagées non finalisées

Poursuite de la dématérialisation des processus

Le territoire s'est attelé à la dématérialisation de ses instances dès 2019. Les premiers Bureaux territoriaux et Conseils de territoire avec envoi dématérialisé et suivi des instances sur tablette, ont pu se tenir dès septembre 2020. Un succès qui confirme le choix de ne plus imprimer de dossier papier dans le futur.

De plus, pour respecter les consignes sanitaires, l'EPT Paris Ouest La Défense a organisé tous les comités de direction à distance ainsi que la première conférence des maires de la mandature. Plusieurs bureaux territoriaux se sont déroulés en audioconférence et ont été retransmis en direct sur Facebook.

L'EPT Paris Ouest La Défense propose la mise en place du parapheur électronique, d'une gestion dématérialisée du courrier, la poursuite de la dématérialisation financière (changement de solution financière), d'une GED (gestion électronique des documents), d'une GRC (gestion de la relation client).

Déploiement du système d'information géographique par de nouveaux procédés (3D, BIM...) et ouverture aux citoyens

Créé en octobre 2018, le service de système d'information géographique (SIG) de l'EPT Paris Ouest La Défense a mis au point en 2020 une application web baptisée GéoPold qui permet de visualiser des cartographies en superposant différentes couches de données. Cinq villes ont signé la convention de service commun avec le territoire.

Pour partager et communiquer sur les forces du territoire, un livret d'une quinzaine de cartes a été édité en version digitale et papier. Fort du succès de cet atlas, l'EPT Paris Ouest La Défense s'engage à renouveler l'exercice annuellement, pour accentuer la mise en valeur du territoire et de ses actions.

L'EPT Paris Ouest La Défense souhaite désormais ouvrir GéoPold à l'ensemble de ses partenaires et aux citoyens, et leur permettre d'accéder aux informations cartographiques du territoire. Cet outil pourrait aboutir à une démarche d'open data.

Les compétences du Territoire et des villes comme l'aménagement, l'urbanisme ou la voirie utiliseront à moyen terme des procédés comme la 3D ou la modélisation des données du bâtiment (BIM).

2.2 Action à engager

Mise en place d'un guichet unique numérique et accompagnement et formation des agents à la transformation numérique

L'EPT Paris Ouest La Défense souhaite proposer aux habitants du territoire des outils permettant un accès digital et centralisé en lien avec les compétences du Territoire. Il fera appel à une ingénierie spécialisée et mettra en œuvre un déploiement efficient.

L'accompagnement des agents sur la transformation numérique est un axe essentiel pour s'approprier la démarche et associer au mieux les habitants.

Mobilisation en matière de cyber-sécurité pour renforcer l'accès au système d'information

L'EPT Paris Ouest La Défense met en place une convention de service commun, avec le recrutement d'un Responsable sécurité des systèmes d'information (RSSI). Celui-ci sera à disposition des communes avec un temps défini pour chacune. Le RSSI a vocation à sensibiliser les élus et l'administration, et collaborera avec le DPO (délégué à la protection des données) et le DSI de chaque commune.

L'EPT Paris Ouest La Défense s'engage à appliquer les normes et standards de sécurité et à mettre en place les méthodes et outils adaptés. Cela pourra aboutir à la création d'un plan de reprise d'activités (PRA) et des politiques de sécurité des systèmes d'information (PSSI).

Mise en place d'un Data Center commun aux villes et au territoire

Dans la continuité de la cyber sécurité, le partage d'un Data center (salle serveur sécurisée) permettra de sauvegarder les informations des communes et du territoire dans un lieu protégé contre les multiples intrusions. Cette démarche consolide et supplée les politiques de sauvegardes actuelles et limite les aléas extérieurs.

Amélioration des outils de communication : site internet, réseaux sociaux...

L'EPT Paris Ouest La Défense met en place, courant 2021, un nouveau site internet pour faciliter l'accès à l'information territoriale à nos partenaires, aux entreprises et aux habitants. Cette refonte a pour objectif de décliner nos supports de communication, notamment lors d'évènements liés aux compétences territoriales.

Amélioration du réseau fibré

Certaines villes du territoire souhaitent obtenir de meilleures performances réseaux pour leurs équipements publics ainsi que pour leurs habitants. La mise à disposition de la fibre permettrait de répondre à ces besoins.

2.3 – Engagements réciproques

L'EPT Paris Ouest La Défense s'engage à la poursuite de la dématérialisation des processus métiers et le développement d'outils numériques ouverts aux partenaires, aux entreprises et aux habitants. L'EPT Paris Ouest La Défense s'engage à sécuriser ses systèmes d'information en suivant les normes préconisées par l'ANSSI. L'EPT Paris Ouest La Défense s'engage à aider les communes pour l'amélioration des performances réseaux.

L'Etat soutient ces orientations stratégiques et établit leur adéquation à certains appels à projets favorisant la transformation numérique et l'innovation. En particulier, il clarifie les modalités de recours aux conseillers numériques. D'autre part, le Fonds « transformation numérique des territoires » porte des appels à projets permettant un accompagnement des collectivités par un expert (ingénierie de projet), ou encore former les agents des collectivités des territoires. A travers le volet cybersécurité de France Relance, piloté par l'ANSSI, l'Etat s'engage à promouvoir la cybersécurité par le subventionnement de produits de sécurité, d'actions de formation de sensibilisation, et la mise en œuvre de parcours de cybersécurité.

3- Soutenir les politiques d'emploi et de formation

3.1 Actions engagées

Co-pilotage du bassin d'emploi avec 3 axes

Le bassin d'emploi est le périmètre administratif dans lequel l'Etat, la Région et l'EPT Paris Ouest La Défense pilotent la déclinaison de politiques publiques dans les domaines suivants :

- L'Emploi, formation
- L'Entrepreneuriat, TPE et PME
- L'Attractivité territoriale

Ces orientations stratégiques sont au cœur d'une feuille de route co-pilotée par le Sous-Préfet en charge du développement économique, le conseiller régional référent Bassin d'emploi et le Président du territoire Paris Ouest La Défense.

Après une phase de co-construction des objectifs définis avec les acteurs du territoire dans les 3 domaines prédéfinis, et la mise en place d'un groupe de travail pour en décliner des actions opérationnelles, la démarche autour du bassin d'emploi s'est engagée en 2020 et 2021 à adapter et prioriser ses actions au regard de la crise sanitaire et économique.

Focus sur l'axe emploi-formation

Tout en soutenant les entreprises dans le maintien de l'emploi, une étude d'impact de la crise économique et sanitaire a mis en perspective l'intérêt de mettre en place des actions dédiées à la filière communication et événementielle qui représente 30 % de l'activité des Hauts-de-Seine.

Cette filière, constituée tout autant de TPE, de PME et de grands groupes, permet d'appréhender de manière transversale l'activité économique du territoire et d'étudier l'impact des transformations numériques sur les métiers de cette filière, qui s'adresse à des jeunes et à des seniors.

3.2 Actions engagées et non finalisées

Une mission locale qui étend son action à plusieurs villes du territoire

Les missions locales du bassin d'emploi ont fusionné sous l'égide de la Mission locale Rives de Seine, dont le siège et l'antenne se situent à Courbevoie.

Le projet de Hub de l'entrepreneuriat et de l'emploi, en cours d'étude, vient structurer le maillage du siège de la mission locale à Courbevoie avec des antennes dans les villes. Il met en perspective des axes de travail dans la filière du numérique qui impactent directement les activités des TPE et PME du territoire et le devenir des métiers.

Des opérations de rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi, de sensibilisation aux outils du numérique

Les villes du territoire ont la volonté de mettre en place des actions pour rapprocher l'offre et la demande locales. Pour exemple : la ville de Courbevoie organise le rendez-vous de l'emploi, la ville de Suresnes a répondu à un appel à projet régional pour créer une opération « Chope ton taf » en partenariat avec la Mission Locale Rives de Seine et la Région IDF sur les métiers d'avenir, la ville de Puteaux a organisé un salon virtuel de l'emploi avec la Mission Locale et la maison de l'emploi (MDE) et des ateliers autour du digital et de distribution de pass numériques.

Création d'un observatoire de l'insertion par l'activité économique

Dans le cadre du projet de Hub de l'entrepreneuriat et de l'emploi il apparaît nécessaire de mettre en lien les divers acteurs de l'insertion avec les entreprises du territoire. C'est pourquoi le projet porte également sur la création d'un observatoire de l'insertion par l'activité économique piloté par les services emplois des villes et la mission locale Rives de Seine.

Cet observatoire devra être doté de moyens spécifiques pour lui permettre d'animer et de mobiliser tous les acteurs de l'insertion (Pôle emploi, les CCAS et les services emploi des villes, la DRIETS, le département via Activit'y, la mission locale et les associations d'insertion, HDSI et sa méthode IOD, les entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS) et les entreprises impliquées dans la question du retour à l'emploi via leur fondation ou les mécénats de compétences). Il permettra également d'identifier les publics et les problématiques propres au territoire, afin d'inciter tous ces acteurs à coordonner leurs dispositifs pour les rendre plus efficaces en quantité et en qualité.

Les actions de cet observatoire faciliteront la mise en œuvre des clauses d'insertion, le développement de l'inclusion numérique, la valorisation des publics en mettant en place des formations notamment pour les métiers émergents ...

Engagements réciproques :

L'EPT Paris Ouest La Défense s'engage à co-piloter le Bassin d'emploi et à mettre en œuvre la feuille de route validée par les exécutifs du Bassin d'Emploi. Il s'engage à renforcer le maillage des initiatives pour faciliter les parcours des demandeurs d'emploi en lien avec les TPE, PME et les acteurs de l'insertion par l'activité économique. Il s'engage avec les villes à mettre en place des forums de promotion de l'alternance et des opérations pour faciliter le rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi et de la formation.

L'Etat soutient l'emploi des jeunes par plusieurs dispositifs, à destination des publics éloignés de l'insertion professionnelle, en raison de leur qualification, de leur âge ou de leur handicap, grâce à un suivi collectif ou individualisé :

- Le parcours emploi compétences (PEC) s'adresse aux jeunes éloignés du marché de l'emploi, âgés de moins de 26 ans, et aux jeunes reconnus travailleurs handicapés, jusqu'à 30 ans inclus. (CDD ou CDI, durée minimale de 6 mois renouvelables dans la limite de 24 mois, minimum hebdomadaire

de 20 heures). L'aide versée à l'employeur varie de 60 % à 80 % du SMIC brut (plafonnée entre 20 et 30 heures hebdomadaires) selon le profil des bénéficiaires ;

- Une aide exceptionnelle de 5 000 € pour le recrutement d'un alternant (en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) de moins de 18 ans et de 8 000 € si celui-ci a plus de 18 ans, jusqu'au 31 décembre 2021 ;

- Des missions de service civique supplémentaires pour permettre à davantage de jeunes de s'engager ;

- La garantie jeunes est une spécificité du parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA), base de l'accompagnement des jeunes par les missions locales. Elle concerne les jeunes de 16 ans à 25 ans, sans formation ni emploi. Les garanties jeunes sont pilotées par les missions locales.

Axe 3 : Transition écologique

1/ Limiter les pollutions au milieu naturel et les rejets de temps de pluie au milieu naturel

L'apport d'eaux pluviales au réseau d'assainissement a des conséquences néfastes sur le fonctionnement des stations d'épuration et occasionne des déversements d'eaux polluées dans la Seine.

Afin de lutter contre cette pollution, l'EPT Paris Ouest La Défense a acté dans son règlement d'assainissement en septembre 2019, le principe du zéro rejet d'eaux pluviales au réseau d'assainissement et a donc rendu obligatoire la gestion des eaux pluviales à la parcelle par infiltration et autres techniques alternatives.

Renforcement du suivi des rejets non domestiques sur le territoire

Des conventions (ou arrêtés) de déversement seront mis en place ou mis à jour pour contrôler les rejets non domestiques comprenant les eaux d'exhaure, de chantier et des activités professionnelles diverses. Ce suivi permet de contrôler les rejets de substances polluantes et d'eaux claires au réseau et donc au milieu naturel, et les dispositifs de prétraitement obligatoires.

Elaboration du schéma directeur d'assainissement et des eaux pluviales

Le schéma directeur, débuté en avril 2021, permettra d'améliorer la connaissance et le suivi des réseaux, et d'établir un programme de travaux ayant, entre autres, pour objectif de réduire les rejets d'eaux usées et d'eaux claires parasites au milieu naturel par la réhabilitation des réseaux d'assainissement et la création de zonages d'eaux usées et pluviales.

Engagements réciproques : L'EPT Paris Ouest La Défense s'engage à développer un programme d'accompagnement technique du zéro rejet d'eau pluviale au réseau (imposé par le règlement d'assainissement) avec la promotion des techniques paysagères à ciel ouvert de gestion des eaux pluviales dans tous les projets publics ou privés.

L'EPT Paris Ouest La Défense s'engage à renforcer le suivi des rejets non domestiques par la mise en place de conventions de déversement.

L'EPT Paris Ouest La Défense s'engage, sous réserve d'un financement en adéquation avec les besoins, à réaliser le programme de travaux qui sera défini dans le cadre du schéma directeur assainissement et eaux pluviales.

L'État propose des dispositifs d'accompagnement financier par l'intermédiaire de ses opérateurs de France Relance mobilisables comme l'Agence de l'Eau Seine Normandie (Programme Eau et Climat) ou par l'ouverture de crédits exceptionnels au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

2/ Optimisation de la prévention des déchets

Malgré la pandémie, tous les acteurs se sont mobilisés pour limiter la production de déchets et les transformer à moindre coût, en veillant à préserver un niveau de prestation adapté à la configuration de chaque commune.

Les collectes des déchets ménagers se sont poursuivies normalement, hormis durant la première phase de confinement (printemps 2020) où une partie des déchets recyclables de plusieurs villes

a été déviée vers d'autres centres de tri et les déchèteries ont été fermées.

Rueil-Malmaison a mis en place, post-confinement du printemps, des déchèteries mobiles en complément de la déchèterie hebdomadaire.

Les actions de recyclage et l'organisation de manifestations de sensibilisation se sont tenues malgré la crise sanitaire.

Annuellement, le volume traité pour les trois flux principaux de déchets est de 210 172 tonnes. La tendance est à la baisse d'une année sur l'autre grâce, sans aucun doute, aux efforts des industriels pour réduire les emballages, à la mobilisation de l'EPT sur les moyens de compostage et de collecte sélective et sur la sensibilisation des politiques publiques contre la production de déchets résiduels.

La mise à disposition de composteurs et lombricomposteurs, la collecte des bio-déchets auprès des gros producteurs, notamment dans les écoles et sur les marchés forains, les actions de sensibilisation au bon geste de tri, font partie d'un quotidien pour mieux valoriser les déchets et réduire les volumes.

Etude et Actions en faveur de la collecte et du compostage des bio déchets

La lutte contre le gaspillage alimentaire oblige d'élargir le tri à la source y compris auprès des ménages d'ici à 2025. Cet objectif oblige de penser autrement les collectes actuelles, de distribuer de nouveaux bacs, d'encourager le compostage individuel et collectif, de revoir les périodes de ramassage, d'adapter la fiscalité en la rendant plus incitative. C'est un lourd investissement pour le territoire qui doit s'envisager dans le cadre d'un partenariat entre tous les acteurs publics.

Développement et extension des « ressourceries »

Bien plus que de simples structures dédiées au réemploi, les ressourceries participent à la vie du territoire, créent de l'emploi, apportent un service et participent à l'animation locale en étant au plus près des habitants. Si l'EPT Paris Ouest La Défense dispose déjà d'une ressourcerie à Nanterre et à Rueil-Malmaison, le développement et la valorisation de ces structures réclament d'importants moyens techniques, financiers et administratifs qui imposent un processus de soutien et d'accompagnement. La participation et la mobilisation des pouvoirs publics trouvent pleinement son sens car il s'agit d'un plan d'actions qui mobilise plusieurs secteurs d'activités : social, économique et environnemental.

L'Etat apporte un soutien particulier aux recycleries et ressourceries, structures essentielles de l'économie sociale et solidaire, qui connaissent des difficultés financières mettant en péril la poursuite de leurs activités. Cette aide se justifie par une vocation sociale d'insertion professionnelle, ainsi que par une ambition sur le recyclage et l'économie durable.

Elaboration et adoption d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)

Le PLPDMA est obligatoire depuis un décret de 2015 (n° 2015-662). Il vise à détailler à l'échelle du territoire les actions et les objectifs fixés au niveau régional et national. L'élaboration de ce document prospectif est toutefois complexe en associant plusieurs secteurs d'intervention qui réclament des études et la construction d'un programme d'actions sur le long terme. La participation de tiers extérieurs, pour aider la collectivité dans cette entreprise, semble indispensable en mobilisant pour se faire les moyens financiers et en obtenant des soutiens extérieurs.

Engagements réciproques :

L'EPT Paris Ouest La Défense déploie à l'échelle territoriale les orientations générales du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) avec l'objectif de réduire la production de déchets à la source

Il met en place une politique dynamique en faveur de la valorisation des déchets pour réduire la part résiduelle en incinération et de manière à limiter les coûts, protéger l'environnement et valoriser les matières premières. Cet objectif s'inscrit pleinement dans les plans nationaux et régionaux sur une meilleure maîtrise des flux dans la production de déchets ménagers auprès des particuliers et de leur transformation.

L'État propose des dispositifs d'accompagnement financier par l'intermédiaire de ses opérateurs de France Relance mobilisables comme l'ADEME ou l'ouverture de crédits exceptionnels au titre de la DSIL.

3/ Multiplier les solutions de mobilité durable

3.1 Actions engagées

Développer les aménagements cyclables continus et confortables

Pour coordonner les infrastructures cyclables à l'échelle du territoire, l'EPT Paris Ouest La Défense a décidé d'élaborer son propre schéma directeur en 2020.

Partant de travaux déjà réalisés à différentes échelles supra ou infra territoriales, il s'est appuyé sur le schéma directeur départemental, le schéma de maillage des liaisons douces de Paris La Défense, le schéma directeur de l'ex-communauté d'agglomération du Mont-Valérien et sa déclinaison pour Nanterre, ainsi que le schéma directeur de Saint-Cloud.

Après un premier schéma d'intention des liaisons cyclables, validé lors de la conférence des Maires du 21 janvier 2020, les villes et le territoire ont mené une réflexion technique pour :

- Tracer les grandes continuités territoriales au sein des villes, entre les villes et vers l'extérieur du Territoire ;
- Définir des principes pour le service aux usagers en matière de guidage, de signalétique, de stationnement, voire d'aménagement ;
- Hiérarchiser les actions à l'échelle du Territoire ;
- Faciliter les discussions avec les gestionnaires d'infrastructures ;
- Soutenir les demandes de subventions pour les travaux, auprès des financeurs (la Métropole, la Région et l'Etat).

Des expérimentations menées en 2020 à Suresnes et à Puteaux, dans le cadre de l'appel à projet Vélo du quotidien avec Géovélo et l'IFPEN, ont été fructueuses.

Elles ont abouti à une interface qui analyse les données des mobilités à vélo et du réseau cyclable. Il s'agit là d'un outil d'aide à la décision précieux pour les collectivités.

Elles peuvent en effet s'en servir pour résoudre des problèmes de sécurité sur le réseau cyclable, améliorer la qualité des routes empruntées, identifier les principaux flux domicile-travail, ainsi que les routes favorites ou évitées par les cyclistes.

3.2 Actions à engager

Accompagnement et financement des études et ingénieries intercommunales pour les projets cyclables pluri-communaux

L'EPT Paris Ouest La Défense souhaite réaliser les études préalables à la demande des villes, pour les aménagements et services (stationnements sécurisés des vélos) inscrits dans le schéma directeur cyclable. Il assurera une conception cohérente des aménagements et des économies d'échelle.

Déploiement d'un observatoire des mobilités actives : interface de suivi des flux vélos pour les gestionnaires de voirie

- Une généralisation des expérimentations menées dans le cadre de l'appel à projet Vélo du quotidien Région Ile-de-France, au bénéfice de toutes les communes du Territoire
Cet outil sera généralisé aux communes de l'EPT Paris Ouest La Défense en 2021, pour mettre en place un observatoire, guider les déplacements et construire des itinéraires, en réponse aux enjeux identifiés dans le projet de territoire.

Avec Géovélo, les collectivités pourront en effet :

- Disposer de cartographies référençant tous les aménagements cyclables sur OpenStreetMap;
- Proposer des itinéraires touristiques et des balades pour découvrir le territoire et créer l'axe vert défini dans le projet de territoire, l'ensemble étant accessible sur l'application et le site internet de Paris Ouest La Défense.
- Créer des communautés d'utilisateurs et les animer, avec par exemple des challenges locaux qui accompagneront la pratique du vélo ;
- Accéder à une plateforme qui analyse les déplacements, propose des tableaux de bord des flux, de la qualité de voirie, des zones à risques et fournit des indicateurs de vitesse moyenne, de temps d'arrêt, de temps de déplacement.

Autant d'éléments indispensables pour aider le territoire et les villes à mieux comprendre comment améliorer le quotidien des cyclistes.

• Le territoire lauréat du programme « Vélo au quotidien » de la Région Ile-de-France avec IFPEN

Ce programme en 2 ans, piloté par l'EPT Paris Ouest La Défense et l'IFP énergies nouvelles (IFPEN), avec l'aide de 3 start-up, a pour but de convertir la mobilité des franciliens vers le vélo.

Dans le cadre des appels à projets, l'Etat, par l'intermédiaire de l'ADEME, ouvre une enveloppe de 25 millions d'euros sur la période 2021 – 2024 pour accompagner 400 territoires et couvrir petit à petit la France entière de politiques cyclables locales.

En outre, les fonds mobilités actives seront disponibles jusqu'en septembre 2021 permettant à l'EPT de déposer son(ses) projet(s).

L'Etat promeut le développement du vélo dans les territoires, par l'accompagnement à la définition, à l'expérimentation et à l'animation de politiques cyclables, selon l'un des 4 axes suivants, dans le cadre de l'appel à projets « AVELO2 » :

- Axe 1 : la construction d'une stratégie de développement d'aménagements cyclables via le financement d'études ;
- Axe 2 : l'émergence de services vélos et la mise en œuvre de services innovants ;
- Axe 3 : l'animation et la promotion de politiques cyclables intégrées ;
- Axe 4 : l'ingénierie territoriale pour mettre en œuvre une politique cyclable intégrée à l'échelle du territoire.

Développement des services aux cyclistes (stationnement, guidage, location, réparation ...)

Parallèlement à la création d'infrastructures cyclables, il est nécessaire de développer les services : stationnements sécurisés, guidage, location de vélos, réparations.... Pour ce faire, les projets seront à la fois des acquisitions d'équipements physiques et d'infrastructures numériques, des soutiens financiers aux services à destination des cyclistes et des accompagnements d'ingénieries et financiers. Des projets des gestionnaires de voiries visent à créer un maillage cohérent de stationnements vélos sécurisés, sur l'espace public et dans les stationnements publics en ouvrage.

Etudes pour le nouveau franchissement de la Seine pour les mobilités actives entre Neuilly-sur-Seine et La Défense

Initié par Paris La Défense, le projet de passerelle cyclable et piétonne entre Neuilly-sur-Seine et La Défense prend forme.

Avec le soutien du territoire qui a demandé à ce que les villes concernées soient associées aux décisions, les services de l'État devraient proposer un arrêté ministériel pour que les villes de Neuilly-sur-Seine et Courbevoie puissent participer aux études de cette future liaison stratégique pour le territoire.

Ce projet est éligible aux appels à projets du Fonds mobilités actives, du fait de son intérêt majeur pour les déplacements actifs en Ile-de-France.

Mise en place de la Zone à faibles émissions et accompagnement de la mesure « Je roule propre » par bonification de l'aide métropolitaine

- **Je roule propre + 10 % : une aide à l'achat de véhicules électriques**

Pour accompagner la mise en place de la ZFE, la Métropole du Grand Paris a décidé d'aider les habitants de ses 131 communes à remplacer leurs véhicules.

Depuis le 1er juillet 2019, ils bénéficient d'une aide financière pour acquérir un véhicule propre « Métropole roule propre ! » dans le cadre du « guichet unique » des aides avec l'État.

L'EPT Paris Ouest La Défense a décidé, en février 2020, de compléter cette aide pour les habitants du territoire, à hauteur de 10 %.

Une enveloppe financière de 260 000€ a été débloquée à cet effet. 11 acquéreurs en ont bénéficié en 2020, dont 4 à Puteaux, 3 à Rueil-Malmaison, 2 à Nanterre, 1 à Courbevoie et 1 à Levallois-Perret, pour un montant total de 5 212,50 € par véhicule.

Accompagnement au changement des pratiques de mobilités

En complément des actions coercitives et incitatives, l'EPT va mettre en place une solution d'accompagnement et de conseils en mobilité. Un poste de conseiller en mobilité sera mis en place pour proposer cette prestation de conseil. Ce poste pourra être intégré dans une structure pré-existante, telle que l'ALEC du territoire.

Coordination du réseau des bornes de recharge pour véhicules électriques

Plusieurs villes ont remis en service leurs bornes de recharge en 2020. Il s'agissait, dans la plupart des cas, d'anciennes bornes du réseau Autolib, comme le prévoyait la stratégie commune établie en 2019.

Pour ce faire, elles ont fait appel aux différents opérateurs, publics et privés, présents dans la Métropole du Grand Paris.

Fin 2020, on en comptait 53 en service, 2 en travaux et 11 en projet pour 2021.

Développement du projet de véhicules à hydrogène avec des constructeurs et laboratoire de recherche IFPEN pour élaborer un utilitaire type Master à moteur H2 à échéance des JO 2024

Engagements réciproques :

L'EPT Paris Ouest La Défense s'engage à accompagner les communes à mettre en œuvre le schéma directeur cyclable avec le déploiement d'aménagements et de services. L'EPT Paris Ouest La Défense continue l'accompagnement des usagers vers une mobilité automobile plus propre.

L'État propose des dispositifs d'accompagnement financier par l'intermédiaire de ses opérateurs de France Relance mobilisables comme l'ADEME ou par l'intermédiaire du fonds national mobilités actives prévu par le plan national « vélos »

4/ Aménager durablement le territoire

4.1 Actions engagées

Relance de la construction durable

Plusieurs communes du territoire, dans le cadre du développement de leurs programmes de logements, pourront bénéficier du dispositif « aide à la relance de la construction durable », lié à la délivrance de permis de construire conduisant à une économie de foncier.

Sur la production de logement social, si le Territoire dispose d'un taux global de 26 %, le rattrapage nécessaire, pour que chacune des communes de l'EPT atteigne le taux de 25 %, représente près de 12 000 logements (soit la moitié des besoins du département en matière de rattrapage SRU). L'enjeu de production du logement social est donc très fort et l'État s'engage auprès des communes et de l'EPT à accompagner les projets. En 2021, les aides de l'État au développement du logement social s'élèvent au plan départemental à 34 M€, soit en augmentation de 10 M€ par rapport à 2020, et ciblent une programmation de plus de 4 000 logements sociaux afin de viser les objectifs de la loi SRU dans les communes déficitaires.

Recyclage foncier en zone dense

Les communes de Courbevoie, Nanterre et Rueil-Malmaison, dans le cadre des opérations d'aménagement portées par le Territoire, candidatent pour le fonds friches, qui permet de soutenir financièrement la sobriété foncière en prenant en charge une partie du déficit d'opération de recyclage foncier.

En particulier, il faut noter les projets suivants :

- Courbevoie Village Delage : le projet urbain et le recyclage de locaux tertiaires obsolètes permet la création d'un parc urbain de 2 hectares, au sein d'un quartier mixte, avec plusieurs équipements publics ;
- Mise en œuvre du projet de reconversion des friches des anciennes Papeteries de la Seine (aménageur : SPLNA) et des abords de l'échangeur A14-A86 (aménageur : Paris la Défense) à Nanterre ;
- Mise en œuvre du projet des Groues, 11ème quartier de Nanterre (aménageur : Paris la Défense) : reconversion des friches SNCF du secteur Hanriot ;
- Reconversion du site de la Boule (démolition de l'ancienne barre AOTEP-France Habitation) à Nanterre, dans le cadre d'un projet Inventons la Métropole du Grand Paris ;
- Reconversion du site de l'ancien lycée professionnel Langevin : reconstruction du gymnase, conception d'un nouveau jardin de quartier et modernisation du groupe scolaire à Nanterre.

Des engagements concrets pour encadrer les opérations d'aménagement durable

Depuis le 1er janvier 2018, les villes ont transféré à l'EPT Paris Ouest La Défense les compétences de « définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement mentionnées à l'article L.300-1 du Code de l'urbanisme », les « actions de restructuration urbaine » et les « constitutions de réserves foncières », non déclarées d'intérêt métropolitain. Cela représente 26 opérations vivantes

sur plus de 3,5 millions de m².

Ce transfert s'est fait en deux étapes. De 2018 à 2019, les villes ont géré ces opérations via des conventions où elles prenaient en charge provisoirement les dépenses et les recettes, avec des missions plus larges pour les zones gérées en régie.

Depuis le 1er janvier 2020, le Territoire inscrit et prend en charge directement les crédits liés à la compétence aménagement, dont deux budgets annexes pour les opérations de Puteaux et de La Garenne Colombes.

Le Territoire a pris des engagements concrets pour encadrer ces opérations d'aménagement et en faire des exemples d'urbanisme durable.

Soutien des opérations d'aménagement innovant permettant d'assurer un équilibre entre la préservation de la biodiversité et les besoins en construction dans certains secteurs du Territoire

Le Territoire soutient l'engagement dans les démarches écoquartiers et quartiers innovants et écologiques des opérations d'aménagement.

Plusieurs opérations sont engagées dans la labellisation Eco-quartier : Le Village Delage à Courbevoie, le secteur Hoche de la ZAC Seine-Arche, le Quartier Université (Terrasses de l'Université, ZAC des Provinces françaises et Cœur de Quartier Université) et le Quartier des Groues à Nanterre, l'Arsenal à Rueil-Malmaison.

L'opération Cœur de Quartier Université a été également labellisée à plusieurs reprises :

1. Label « Biodiversity ready ! » ayant reconnu la prise en compte des critères suivants :
 - o L'engagement du maître d'ouvrage qui vise à évaluer l'implication, la connaissance du sujet, le management de projet en faveur de la biodiversité ;
 - o L'engagement de la maîtrise d'œuvre qui vise à prôner, à travers l'architecture du site et la conception des espaces verts, la place de la nature même en zone urbaine dense.
 - o L'engagement des opérateurs qui conduit à faire respecter, sur les lots privés, les prescriptions du maître d'ouvrage en faveur de l'écologie et de la biodiversité ;
 - o L'engagement de la collectivité qui vise à accompagner la démarche dans le temps, par une gestion écologique des espaces verts et à communiquer sur la biodiversité du site ;
 - o Lauréat du Grand Prix Quartier Durable des GreenSolutions Awards organisés par Construction 21, notamment pour être le premier EcoQuartier de France doté d'une double Smart Grid.

L'opération Village Delage à Courbevoie fait l'objet depuis 2016 d'une contractualisation avec l'Etat. Cet accord met en exergue la volonté commune d'assurer un équilibre entre l'habitat et le développement économique et confirme la programmation suivante : 80 000 m² de programmes résidentiels, y compris des résidences services, avec une part de 30 % de logements sociaux, 200 000 m² de programmes tertiaires et 20 000 m² d'équipements publics et de proximité.

Le Territoire soutient les actions d'aménagement n'entrant pas dans un cadre opérationnel traditionnel (ZAC notamment) mais contribuant, localement à l'amélioration du cadre de vie et de la biodiversité et limitant les nuisances :

Actions engagées

- Réhabilitation du secteur Anatole France (bailleur Seqens) avec réaménagement d'espaces publics à Nanterre (franges du secteur universitaire),
- Aménagement d'un parc aux Provinces Françaises en bordure de l'A86 dans le cadre de l'aménagement du quartier à Nanterre,

Action à engager

- Traitement de la rupture de l'autoroute A13 à Vaucresson,

- L'autoroute A13, au coeur de la ville de Vaucresson, est une rupture urbaine identifiée dans le projet de SCOT métropolitain. Son traitement implique la modification des ouvrages existants, la création d'un passage pour les modes actifs et la renaturation de l'échangeur existant de part et d'autre du franchement actuel, pour en diminuer les nuisances acoustiques et améliorer le paysage de cette entrée de métropole.

Engagements réciproques :

L'État propose des dispositifs d'accompagnement financier par l'intermédiaire de ses opérateurs de France Relance mobilisables comme l'ADEME ou par l'intermédiaire du fonds friches régional. L'État s'engage à soutenir en fonction des disponibilités budgétaires.

5/ Améliorer la qualité de vie

Etude et réalisation d'un schéma directeur trame verte et bleue-climat

Le schéma directeur trame verte et bleue-climat permettra de répondre à trois objectifs majeurs :

- Préserver la biodiversité sur le territoire de l'EPT Paris Ouest La Défense (création de réservoirs et de corridors écologiques, territoire zéro glyphosate, etc.),
- Développer la nature et l'eau en ville :
 - Par la désimperméabilisation et la végétalisation en lien avec la gestion des eaux pluviales,
 - Pour lutter contre l'effet d'îlot de chaleur urbain et pour créer des îlots de fraîcheur,
- Elaborer un parcours « Axe vert » pour permettre aux habitants de découvrir à pied et à vélo le patrimoine naturel du territoire.

En cohérence avec les objectifs du schéma directeur, la ville de Nanterre s'est déjà engagée dans les démarches suivantes :

- Réalisation d'une étude diagnostic sur les îlots de chaleur (ICU) et îlots de fraîcheur urbains (IFU) ;
- Mise en œuvre d'un plan de plantation de 5000 arbres en 6 ans.
Engagée dans la lutte contre le dérèglement climatique mais également dans la préservation et l'enrichissement de la biodiversité, la ville de Nanterre est engagée dans une ambitieuse stratégie de re-végétalisation des espaces publics par la plantation d'arbres.
- Soutien et développement de l'agriculture urbaine et filières d'alimentation locale
Active dans le domaine de la création de jardins pédagogiques et des jardins partagés, la ville s'engage davantage dans le développement des activités d'agriculture urbaine sur son territoire, notamment portés par les budgets participatifs, notamment par la mise en place d'activités professionnelles : lancement d'un appel à projets pour la mise en place d'une ferme urbaine, participation à l'appel à projets « quartiers fertiles » initié par l'ANRU. Un travail de préfiguration d'un projet alimentaire territorial est également en cours, en lien avec l'Université Paris-Nanterre et son Master NOURAD.

Etude et réalisation d'un axe vert majeur

La constitution d'un axe vert est inscrite dans le projet de territoire

Les travaux du projet de territoire ont fait émerger l'idée de faire connaître aux habitants les espaces de nature en ville et les zones calmes par la constitution d'un « Axe vert majeur » qui traverse les onze villes. Un itinéraire de 55 km a été identifié.

Ce projet sera repris par les membres de la commission développement durable
L'axe vert majeur sera concrétisé par des ajustements sur le terrain, le marquage des points d'intérêts sur sites, la conception d'un outil cartographique et sa valorisation par de la communication auprès des habitants.

Engagements réciproques :

L'EPT Paris Ouest La Défense réalise le schéma directeur trame verte et bleue en prenant en compte la nécessité de lutte contre les îlots de chaleur urbain, et d'adaptation au changement climatique.

L'État propose des dispositifs d'accompagnement financier par l'intermédiaire de ses opérateurs de France Relance mobilisables comme l'ADEME ou l'AESN.

6/ Agir pour une facture énergétique maîtrisée des logements et du tertiaire

Soutenir l'ALEC de Paris Ouest La Défense et permettre son développement sur le territoire

Action déjà réalisées :

L'EPT Paris Ouest La Défense a créé, en 2018, une agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) pour accompagner la transition énergétique du territoire à travers l'accompagnement de tous les publics dans la rénovation énergétique performante des bâtiments, la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables ainsi que l'accompagnement des politiques et stratégies énergie climat des collectivités locales.

Actions engagées non finalisées:

L'EPT Paris Ouest La Défense poursuit et amplifie son soutien financier envers l'ALEC Paris Ouest La Défense par la mise en place d'une nouvelle convention de partenariat pour les années 2021 à 2023. Il accompagne ainsi la montée en charge de l'ALEC pour permettre le développement de ses missions sur le territoire.

L'EPT Paris Ouest La Défense va également accompagner l'ALEC dans le développement de nouveaux moyens de mobilisation et d'information de ses publics. Par exemple, par la mise à disposition de caméras thermiques à travers un système de prêt aux habitants des 11 communes. Les villes de Puteaux et Saint-Cloud ont déjà expérimenté cette pratique.

Accompagner la rénovation énergétique des logements privés

Avec le plan de relance, MaPrimeRénov' accélère ses objectifs avec une enveloppe nationale de 1,46 milliard d'euros en 2021. Pour répondre aux enjeux de massification de la rénovation énergétique et du plan de relance, MaPrimeRénov' est désormais ouverte à l'ensemble des propriétaires occupants, des copropriétés et à compter du 1er juillet 2021 aux propriétaires bailleurs.

Au plan départemental, au 31 mai 2021, pour les propriétaires occupants, 726 dossiers étaient engagés pour un montant total de subvention de 890 000 €, parmi lesquels 153 dossiers correspondant à 211 000 € concernaient des résidents de l'EPT.

A noter également que dans le cadre de MaPrimeRénov' copropriétés, une enveloppe complémentaire de 2 939 200 € est allouée en 2021 par l'ANAH au Département des Hauts-de-Seine dans le cadre du plan de relance. Cette enveloppe est dédiée au traitement de 560 logements en copropriété saine (moins de 8 % de taux d'impayés). L'objectif venant s'ajouter au 1000 logements en copropriété fragile (plus de 8 % de taux d'impayés) relevant de la dotation classique.

Actions déjà engagées :

Aide financière aux travaux : Pour aider les habitants du territoire à rénover leur logement et le rendre plus vertueux sur le plan énergétique, l'EPT Paris Ouest La Défense a mis en place, en juillet 2020, une aide territoriale expérimentale pour financer des audits ou des travaux en logement individuel ou en copropriété. Baptisée « Ma Rénov' Paris Ouest La Défense », elle n'est soumise à aucune condition de ressources et est cumulable avec les autres dispositifs d'aides existants, notamment MaPrimeRénov', sur laquelle elle est basée. Une enveloppe de 150 000 € a été mise en place pour cette aide.

Programme Facilaréno : L'EPT Paris Ouest La Défense s'est engagé, en lien avec 7 villes du territoire et en articulation avec son ALEC, dans le programme « Facilaréno » porté par la Métropole du Grand Paris. Ce programme vise à construire une offre de rénovation énergétique performante des maisons individuelles par la mobilisation et la formation d'équipes de professionnels du bâtiment.

VOC et POPAC à Nanterre : Pour éviter que les copropriétés de Nanterre ne se fragilisent, et anticiper leur éventuelle déqualification, l'EPT Paris Ouest La Défense et la ville de Nanterre ont mis en place en 2020 une Veille et Observatoire des Copropriétés (VOC). Sa mission est, comme son nom l'indique, de rester en veille et d'alerter au moindre risque. En parallèle, un Programme Opérationnel Préventif d'Amélioration des Copropriétés (POPAC) a été lancé pour réaliser un diagnostic multi-critère sur un panel représentatif des copropriétés de la ville. L'objectif est d'en déterminer un plan d'actions adapté. Ce POPAC, lancé fin 2019, sera cofinancé par l'Anah à hauteur de 115 142,75 € sur trois ans, pour un coût global de 276 342,60 € TTC

OPAH OIN (opération d'intérêt national) : Le programme local de l'habitat de l'ex communauté d'agglomération Seine-Défense, regroupant les communes de Courbevoie et Puteaux et adopté par délibération du 23 novembre 2015, prévoit dans sa fiche action n° 5, de soutenir la rénovation énergétique du parc privé à La Défense. A ce titre, il a été lancé une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), avec un volet énergétique, qui incombe désormais à l'EPT Paris Ouest La Défense.

Une étude a été réalisée afin d'analyser les caractéristiques du parc de logement ainsi que de ses occupants et définir les objectifs qualitatifs et quantitatifs de la future OPAH.

L'étude a permis de dégager les constats suivants :

- forte attractivité du quartier due à la proximité de La Défense,
- logements compris à 97% dans des immeubles collectifs,
- 55% des immeubles construits avant 1974,
- parc de logements pour 37% en bon état, 53% en état moyen et 10% en mauvais état,
- parc qui présente un fort potentiel d'amélioration thermique,
- logements composés majoritairement de T2 et T3,
- majorité de propriétaires occupants (part importante de cadres, d'employés puis de retraités),
- taux d'effort important demandé aux locataires.

Les objectifs sont de favoriser la rénovation thermique des logements et des immeubles, de lutter contre la précarité énergétique des ménages, de lutter contre l'habitat indigne, de réhabiliter les équipements dans les immeubles, d'adapter les logements et les immeubles à la perte d'autonomie et au handicap et de développer l'offre de logements à loyer encadré.

L'OPAH dénommée « Colline-La Défense », aura une durée de 5 ans. Les objectifs globaux sont évalués à 1 575 logements minimum. Les montants prévisionnels des aides aux travaux mobilisables auprès de l'Anah sont de 3 225 300 € sur 5 ans et de 3 000 000 € par l'EPT Paris Ouest La Défense (hors ingénierie). Sa mise en œuvre est assurée par l'opérateur désigné en 2020 par le Territoire : la société Urbanis. Cette ingénierie est cofinancée par l'Anah à hauteur de 375 000 € sur 5 ans.

Actions à engager :

Aide financière aux travaux : L'EPT pérennise la dynamique du dispositif « Ma Rénov' Paris Ouest La Défense » pour accompagner la massification de la rénovation énergétique des logements privés par la mise en place d'une enveloppe financière annuelle reconductible.

Thermographie aérienne : L'EPT Paris Ouest La Défense s'engage dans la réalisation d'une campagne de thermographie aérienne sur l'ensemble du territoire, associant communication et conseil au grand public, pour sensibiliser massivement sur l'intérêt de l'isolation des bâtiments. Associée à la mise en place d'un plan de communication adapté et en lien avec les différents acteurs de conseil du territoire (ALEC, opérateurs POPAC & OPAH), elle contribue à mobiliser particuliers et acteurs ainsi qu'à amplifier une dynamique de rénovation énergétique.

Exonération Taxe Foncière : L'EPT Paris Ouest La Défense s'engage à informer les communes sur la possibilité d'exonération de taxe foncière pour les travaux de rénovation énergétique : une délibération est nécessaire pour une exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties, en totalité ou pour moitié, aux propriétaires des logements achevés avant le 1er janvier 1989 faisant l'objet de dépenses d'équipement pour économie d'énergie ou développement durable (article 31 du CGI, article 1383-0 B nouveau).

Autorisation de publicité : L'EPT va donner l'autorisation de publicité sur les bâches de chantier pour les opérations de rénovation énergétique performantes. Un travail préalable est nécessaire pour en définir les critères et modalités.

Plan de rénovation énergétique de l'habitat : Dans la perspective de mettre en place un plan de rénovation de l'habitat privé, l'EPT Paris Ouest La Défense réalise une étude de préfiguration visant à identifier des zones prioritaires pour la rénovation et à proposer des typologies d'interventions adaptées.

Lutte contre la précarité énergétique : Pour intervenir auprès des ménages en précarité énergétique, l'EPT Paris Ouest La Défense va, en lien avec le Département :

- Créer un groupe d'échange entre les villes et l'EPT Paris Ouest La Défense,
- Réaliser une cartographie de la précarité énergétique sur le territoire (via l'analyse des besoins sociaux réalisée par les CCAS et à l'aide de l'outil GeoDIP) puis étudier avec le département et les villes les possibilités de mise en place d'un programme dédié sur les zones prioritaires,
- Participer à la conférence de la Métropole et diffuser l'outillage métropolitain développé pour les acteurs donneurs d'alerte,
- Faire connaître auprès de la cible le conseil que peuvent apporter l'ADIL (Agence départementale pour l'information sur le logement) et l'ALEC,
- Étudier la possibilité pour les villes de créer un fonds pour soutenir financièrement la rénovation énergétique en complément de l'aide de l'ANAH (comme par exemple dans le programme « Nanterre Habitat Plus »).

Encourager la rénovation énergétique des logements sociaux

Action déjà engagée

Réhabilitation de la tour Kerguelen (Logirep) avec la requalification de 1000 logements dans le quartier du Chemin de l'Île (périmètre PPRT) à Nanterre

La réhabilitation de ces logements, dans le quartier prioritaire de la Politique de la Ville du Chemin de l'Île, est entravée par les sujétions imposées par le plan de protection contre les risques technologiques récemment modifié. Ces sujétions renchérissent considérablement les travaux de réhabilitation.

Actions à engager :

L'EPT souhaite :

- Réaliser un diagnostic de ce que les bailleurs mettent déjà en place sur le territoire et leurs besoins, grâce à un questionnaire et des rencontres,
- Organiser avec les bailleurs et leurs associations des échanges et des retours d'expérience et rappeler les dispositifs d'aides existants et la réglementation au besoin,
- Réaliser un point d'étape annuel entre les collectivités et les bailleurs sur le sujet. Les villes travaillant avec un même bailleur pourront s'associer dans le cadre de cet échange. Ce point d'étape sera également l'occasion d'obtenir des données utiles à l'observatoire de la rénovation énergétique métropolitain,
- Analyser les données de consommation énergétique qui seront disponibles.

Pour l'État, dans le cadre du plan de relance, une première enveloppe de 3,5 M€ a été allouée au Département des Hauts-de-Seine pour la rénovation énergétique de logements sous étiquettes E à G et intégrés dans le cadre d'une restructuration plus lourde, permettant un saut d'au moins deux étiquettes. Cette enveloppe a permis de soutenir la rénovation de 350 logements dont 73 logements de Hauts-de-Seine Habitat sur la commune de Suresnes. Un abondement complémentaire est annoncé et pourrait permettre d'intégrer de nouvelles opérations.

Accompagner la rénovation énergétique du tertiaire public

Actions engagées :

Plusieurs villes ont expérimenté les contrats de performance énergétique pour accompagner la maîtrise des consommations sur leur patrimoine. La ville de Courbevoie a notamment reconduit un contrat sur l'ensemble de ses bâtiments et concernant l'ensemble des fluides. La ville de Vaucresson a, quant à elle, prévu la mise en place de ce type de contrat dès 2022 et a engagé des réflexions relatives à la production d'énergie solaire photovoltaïque en autoconsommation sur plusieurs bâtiments du patrimoine. L'action de coordination et d'échange de l'EPT Paris Ouest La Défense contribue à la mise en lumière et au partage de ces expériences.

Etudes et outils mutualisés : En lien avec le domaine 2 « Patrimoine de la collectivité » de la démarche de labellisation Cit'Ergie dans laquelle le territoire s'est engagé de manière mutualisée avec les villes, l'EPT Paris Ouest La Défense va accompagner les villes du territoire dans l'amélioration énergétique de leur patrimoine et la mise en œuvre du dispositif Eco Energie Tertiaire (décret tertiaire), avec notamment :

- La réalisation d'études mutualisées telles que les Conseils d'Orientation Energétique ou les études de potentiel d'énergie renouvelable.
- La mise en place d'outils mutualisés pour le suivi des consommations ou la mise en place de contrats de performance énergétique.
- L'organisation de temps d'échange et de retours d'expérience.

Réseau des gestionnaires fluide : L'EPT Paris Ouest La Défense va également assurer la mise en réseau des gestionnaires bâtiment et fluides des villes et des autres structures publiques intéressées sur le territoire de façon à instaurer des échanges entre les services techniques des partenaires impliqués (bonnes pratiques, veille, etc.), mutualiser la veille sur les subventions, étudier l'intérêt de mutualiser de l'ingénierie, diffuser auprès des villes les actions de la MGP qui prévoit de réaliser un plan de réhabilitation thermique des bâtiments publics anciens débouchant sur un « CPE groupé » et également de mutualiser des managers de la performance énergétique et des outils pour les villes. À terme, il permettra de définir des Programmes Pluriannuels d'Investissement Énergétique (bâtiments et éclairage public).

Encourager la rénovation énergétique du tertiaire privé

Actions à engager :

L'EPT Paris Ouest La Défense va collaborer avec la MGP qui prévoit de mettre en place un observatoire énergétique incluant le tertiaire. Il se positionnera ainsi comme le relais local privilégié de la MGP et assurera les actions suivantes :

- S'appuyer (ou étendre) l'observatoire de la performance énergétique de Paris La Défense : collecte des informations sur la rénovation des bureaux, sensibilisation des propriétaires ou entreprises occupantes de locaux de bureaux à la rénovation énergétique, prise en compte de l'usage,
- Diffuser les informations à la MGP,
- Participer aux réunions du réseau organisées par la MGP.

Pour assurer une communication sur la rénovation énergétique, l'éco-construction et les économies d'énergie dans le tertiaire, l'EPT Paris Ouest La Défense ambitionne de :

- Mettre en avant les projets sur le territoire ayant appliqué de manière exemplaire la Charte de l'éco-conception ou la Charte chantier propre par une communication de l'EPT Paris Ouest La Défense et des villes (sites web du territoire et des villes et bulletins municipaux).
- Mettre en avant les projets sur le territoire ayant permis de faire des économies d'énergie par une optimisation de la gestion énergétique du bâtiment ou par le changement de comportement.
- Faire connaître les concours existants mettant en avant les projets exemplaires en termes de construction ou rénovation tertiaire (par exemple CUBE 2020) dans une communication commune avec la CCI,
- Faire connaître aux PME/TPE les aides financières existantes sur la rénovation énergétique en partenariat avec la CCI et l'ALEC.

Engagements réciproques

Dans le cadre de son PCAET, l'EPT Paris Ouest La Défense concourt à la mise en place d'actions de rénovation des bâtiments. L'EPT Paris Ouest La Défense développe un plan d'actions en faveur de la maîtrise de l'énergie, à destination de tous les acteurs (particuliers, copropriétés, villes, entreprises, privé...).

L'État et ses opérateurs appuient cette démarche au titre des moyens rendus disponibles par le plan de relance

7/ Développer les énergies renouvelables sur le territoire

7.1. Actions engagées:

L'EPT Paris Ouest La Défense a décidé de lancer un cadastre solaire à l'échelle du territoire pour permettre aux maîtres d'ouvrage (ménages, entreprises, villes) d'évaluer les potentiels solaires et de connaître les meilleurs emplacements pour l'installation de solutions photovoltaïques ou thermiques sur les toitures et au sol. Cet outil en ligne oriente ensuite vers les bons interlocuteurs (ALEC, CAUE 92...).

Les villes de Rueil-Malmaison et de Puteaux ont déjà mis en place sur leur territoire un cadastre solaire.

La ville de Courbevoie expérimente, en lien avec l'association Energie Partagée, la création d'un parc de panneaux photovoltaïques, cofinancé par les acteurs publics et les habitants, invités, en tant qu'actionnaires, à s'approprier l'initiative et à contribuer aux décisions.

7.2. Actions à engager :

Verdissement des réseaux de chaleur

L'EPT Paris Ouest La Défense souhaite soutenir le développement et le verdissement des réseaux de chaleur sur la base du schéma directeur métropolitain et prévoit pour cela de mettre en place les actions suivantes :

- Participer au schéma directeur des réseaux de chaleur et de froid de la MGP, en particulier par l'apport des données collectées dans les schémas directeurs réalisés entre 2015 et 2017 sur le territoire,
- Participer à l'appropriation de l'étude sur le potentiel des réseaux de chaleur menée par le SIPPAREC sur le Département des Hauts-de-Seine,
- Animer le réseau local des maîtres d'ouvrage pour favoriser le verdissement des différents réseaux.

Projets d'énergie renouvelable citoyens

L'EPT Paris Ouest La Défense va engager, en lien avec les villes et d'autres partenaires, une démarche pour accompagner la mise en œuvre de projets citoyens d'énergie renouvelables par :

- La promotion de projets locaux réussis avec les exemples des villes de Courbevoie et Rueil-Malmaison.
- L'accompagnement des villes dans l'appropriation de ce type de démarches.

7.3 Engagements réciproques

L'EPT Paris Ouest La Défense s'engage à verdir le mix énergétique sur le territoire, par la promotion et le développement des énergies renouvelables. L'objectif du PCAET est de massifier le recours aux EnR, dont l'énergie solaire, pour d'atteindre un taux de 10% hors réseaux à l'horizon 2050.

L'État propose des dispositifs d'accompagnement financier par l'intermédiaire de ses opérateurs de France Relance mobilisables comme l'ADEME. Les thématiques identifiées sont diverses : réseaux de chaleur, géothermie, chaufferie biomasse...

8/ Organisation et gouvernance des démarches de transition écologique

8.1 Actions engagées :

Engagement dans le processus de labellisation Cit'Ergie

Le territoire, ainsi que 9 des 11 villes, s'engagent dans cette démarche de labellisation pour structurer leurs actions à travers des 6 domaines du label (planification territoriale, patrimoine de la collectivité, Approvisionnement fluides et assainissement, mobilité, organisation interne et enfin coopération et communication) et de mutualiser les démarches entre les collectivités. Cet outil opérationnel permet d'inscrire le PCAE de l'EPT Paris Ouest La Défense dans un processus d'amélioration continue.

8.2 Engagements réciproques

L'EPT Paris Ouest La Défense s'engage à mettre en œuvre ces actions de transition écologique et à suivre une démarche de qualité et d'amélioration continue.

Suivi et gouvernance du contrat

L'État et l'EPT Paris Ouest La Défense assurent conjointement la mise en œuvre du présent contrat. Ils organisent une coopération permanente afin d'assurer le suivi en continu de l'application de ses stipulations et renforcer leur mise en œuvre opérationnelle.

Les projets prévus dans le présent contrat constituent en effet la première étape de la coopération en matière de relance et de transition écologique entre l'État et Paris Ouest La Défense. Cette coopération devra être développée et actualisée, en fonction de l'évolution des dispositifs du plan France Relance et de l'avancement des projets. Des avenants pourront être adoptés pour intégrer de nouveaux engagements communs.

L'EPT Paris Ouest La Défense est associé à la mise en œuvre du plan France Relance et participe au comité régional de suivi et de pilotage qui supervise le déploiement des mesures du plan de relance.



L'État et l'EPT Paris Ouest La Défense conviennent d'organiser une revue périodique de la mise en œuvre des projets inscrits dans le présent contrat. Cette revue se tiendra sur une base annuelle au niveau du Préfet du département des Hauts-de-Seine et du Président de Paris Ouest La Défense.

De plus, une instance plénière de suivi, réunissant représentants de l'EPT Paris Ouest La Défense ainsi que des services et opérateurs de l'État, est mise en place. Elle se réunit au moins une fois par an.

L'État et l'EPT Paris Ouest La Défense conviennent de mettre en œuvre des actions de communication qui viseront notamment à faire connaître au public les résultats des projets réalisés dans le cadre du présent accord. Ils veilleront, pour ces actions, à faire figurer leurs logos respectifs, en particulier pour l'État l'identité visuelle du plan France relance.

Fait à *Putaux*

Le *26 juillet 2021*

<p>Le Préfet des Hauts-de-Seine</p>  <p>Laurent HOTTIAUX</p>	<p>Le Président de l'EPT POLD</p>  <p>Jacques KOSSOWSKI</p>
---	---